



CONDITIONS GENERALES

DISPOSITIONS GENERALES

Un contrat de location est établi et signé pour chaque séjour réservé. Il est conseillé de nous appeler avant d'envoyer votre contrat de réservation pour vous assurer de nos disponibilités. Une option pourra être prise par téléphone ou par mail, elle sera valable maximum 8 jours. Passé ce délai, et sans nouvelle de votre part, elle sera annulée.

La réservation ne sera effective qu'après versement d'un acompte ainsi que du paiement des frais de dossier et après accord de notre camping. Elle sera confirmée par retour de courrier de notre part.

Toute location est nominative et ne peut être, tout ou partie, ni cédée ni sous louée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux.

L'emplacement (tente, caravane, mobil home) définitif sera attribué par le gestionnaire du camping à l'arrivée. En aucun cas, vous ne pourrez revendiquer la réservation d'un emplacement précis. Dans la mesure du possible, vos préférences seront satisfaites.

Le solde du séjour, ainsi que la taxe de séjour sont payables selon les délais suivants :

Camping : le jour d'arrivée

Mobil Home : 1 mois avant la date d'arrivée prévue, sans relance de notre part. En cas de réservation moins d'un mois avant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour devra être immédiatement payée pour que la réservation soit effective.

Les paiements sont acceptés en espèces, par chèque, carte de crédit, virement bancaire ou postal, chèques vacances (ANCV).

Aucune réduction ne sera appliquée en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive.

En sus du prix de la location, une taxe de séjour est due au profit de la commune et de la région. Elle est (au 01/01/2012) de 0,33 € par jour et par personne âgée de 15 ans et plus.

Les tarifs incluent la T.V.A. au taux de 7%. Toute modification du taux sera répercutée sur les tarifs.

Un seul véhicule est inclus dans la location et admis à pénétrer dans le camping. Tout véhicule supplémentaire doit être stationné à l'extérieur, sur le parking du camping.

Le client et/ou ses visiteurs doivent faire enregistrer leur arrivée à la Réception avant de s'installer dans le camping. Ils s'engagent à justifier de leur identité sur simple demande du réceptionniste.

Le client et sa famille, et/ou ses accompagnants, s'engagent à respecter le Règlement intérieur du camping, ainsi que les consignes de sécurité affichés à l'entrée et sur le camping. Ils informeront leurs visiteurs, avant qu'ils n'entrent sur le camping, de l'obligation qui leur est faite de les respecter aussi.

Droit à l'image : vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping. En cas de désaccord, vous devrez le signaler à la réception à votre arrivée.

Un arrêté préfectoral interdit l'usage des barbecues individuels, sauf électrique ou au gaz, dans le camping. Si vous n'en possédez pas, vous pourrez en louer sur place (il est conseillé de les réserver par avance).

Le camping est une propriété privée. La Direction se réserve le droit de refuser toute entrée, ou d'expulser toute personne venant troubler l'ordre dans son enceinte, ainsi que tout visiteur non déclaré à l'accueil.

Les clients et/ou leurs visiteurs sont tenus de respecter les horaires d'ouverture de la Réception ainsi que les horaires et la vitesse de circulation des véhicules dans le camping.

En cas d'annulation de votre séjour, de votre fait, il vous sera retenu, ou vous resterez devoir, les frais de dossier et, à titre d'indemnité de rupture du contrat, un montant proportionnel au coût intégral du séjour :

	+ de 60 jours avant date d'arrivée	entre 60 et 30 jours avant date d'arrivée	moins de 30 jours avant date d'arrivée
Emplacement de camping	0 %	0 %	l'acompte
Mobil Home	5 %	20 %	100 %

Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit, en recommandé, pour être prise en compte par notre camping.

Sans message dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue, si l'emplacement ou le mobil home n'est pas occupé par le client, la location sera considérée comme annulée, l'acompte sera gardé en dédommagement et le bien loué sera remis en location, le client perdra tous ses droits. Si la location a été intégralement payée, elle pourra être partiellement remboursée si le bien a pu être reloué par le camping.

Les départs se font pendant les heures d'ouverture de la réception. Pour tout départ après midi, sans l'autorisation préalable de la Direction, il vous sera facturé une nuit supplémentaire.

La prolongation d'un séjour est interdite sans l'autorisation préalable de la Direction du Camping. Elle sera facturée en conséquence.

Notre camping n'est pas adapté pour accueillir les caravanes à double essieu ni les fourgons utilitaires.

Assurance responsabilité civile obligatoire : les clients doivent être assurés. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte d'effets personnels, incendie, intempéries.. et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.

ANIMAUX

Un seul animal est accepté par emplacement ou mobil home.

Les animaux de compagnie font l'objet d'une tarification à acquitter à l'arrivée. Les chiens de classe 1 et 2 ne sont pas admis sur le camping

Aucun animal ne sera accepté s'il n'est pas à jour de ses vaccins et s'il n'est pas tatoué. Leurs maîtres doivent présenter le carnet de vaccination le jour de l'arrivée.

Leurs maîtres s'engagent tout particulièrement à respecter le règlement intérieur du camping appliqué aux animaux de compagnie.

Toute détérioration ou casse du fait de l'animal sera facturée au client. Les propriétaires d'animaux admis sur le camping en sont civilement responsables.

Un animal non déclaré à l'arrivée de la famille, entraînera l'expulsion de celle-ci.

EMPLACEMENTS DE CAMPING

Tout emplacement ne peut être occupé par plus de 6 personnes (bébé inclus).

MOBIL HOMES

Le nombre d'occupants (bébé inclus) ne doit pas dépasser la capacité maximale annoncée sur la documentation du camping, même avec une tente supplémentaire. L'accès au camping est refusé à toute personne supplémentaire.

Le nettoyage est à la charge du client. S'il désire ne pas l'effectuer le jour du départ, il doit réserver ce service payant auprès du camping, bien avant la date de départ.

A l'arrivée :

- une caution de 200 € devra être versée par le client, 300 € s'il s'agit d'un mobil home Grand Luxe.
- un inventaire du mobil home sera remis au client. Il est tenu de le vérifier le jour même, ainsi que l'état du mobil home, de le rapporter signé, avec ses observations. Cet inventaire servira à l'état des lieux de départ.

Au départ :

- La caution sera restituée déduction faite, éventuellement, des frais de remise en état de la location et/ou de la valeur des équipements abîmés durant le séjour du client ou manquant lors de son départ. Un forfait de 70 € sera retenu sur cette caution si l'hébergement loué n'est pas restitué complètement nettoyé et propre, vaisselle comprise. En cas de litige, la Direction se réserve le droit de ne restituer la caution qu'après le départ du client afin d'évaluer le préjudice subi par le camping.

En cas de litige, les Tribunaux de l'Ardèche sont seuls compétents.